

## Désignation de bénéficiaire en cas de décès – Partenaire survivant

Ce formulaire doit être complété, **signé** et renvoyé au Fonds de Pensions Nestlé.

Nom	Prénom
Numéro d'assuré	Date de naissance

Est considérée comme partenaire, une personne qui, de sexe opposé ou non, remplit les conditions **cumulatives** suivantes :

- Elle n'est pas mariée et n'a pas conclu de partenariat enregistré (avec l'assuré ou une autre personne)
- Il n'existe pas de lien de parenté au sens de l'article 95 du Code civil avec l'assuré
- Elle forme avec l'assuré une communauté de vie avec ménage commun ininterrompue d'au moins 5 ans immédiatement avant le décès ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs.

### Données personnelles du partenaire

Nom	Prénom
Date de naissance	Adresse

Je désigne la personne ci-dessus en tant que bénéficiaire des prestations de partenaire survivant.

La validité des dispositions particulières concernant le bénéficiaire de la rente de partenaire survivant est soumise aux dispositions réglementaires et légales qui seront en vigueur au moment du décès. Je prends note que, selon les règles en vigueur, la désignation ne produit ses effets que dans la mesure où les conditions cumulatives sont remplies par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire doit faire valoir son droit à l'égard du Fonds au plus tard dans les 12 mois qui suivent le décès de l'assuré et soumettre les documents nécessaires à l'octroi de la prestation.

La présente désignation peut être révoquée en tout temps par écrit et prendra effet dès réception par le Fonds de Pensions Nestlé.

**Je confirme avoir pris connaissance des conditions mentionnées dans le Plan épargne - Guide Pratique du Fonds concernant la rente de partenaire ainsi que de celles relatives aux bénéficiaires du capital décès.**

Lieu et date	Signature
--------------	-----------